



SST

Maintien et actualisation des connaissances Sauveteur Secouriste du Travail



Nature de l'action :

Action d'entretien ou de perfectionnement des connaissances (M.A.C.)



Objectifs pédagogiques :

- Être capable d'intervenir efficacement face à une situation d'accident
- Être capable dans le respect de l'organisation de l'entreprise et des procédures spécifiques fixées en matière de prévention de mettre en application ses compétences de SST au service des risques professionnels dans son entreprise.



Public concerné :

Tout public étant déjà titulaire du certificat SST



Pré requis :

être titulaire du certificat SST



Durée :

7h pour le groupe.



Conditions pratiques :

- Mettre à disposition si possible des statistiques d'accidents du travail de l'entreprise ainsi que des circonstances d'accidents du travail. Nos intervenants sont tenus à une obligation de discrétion.
- Une salle de réunion est mise à disposition dans nos locaux pour la formation.
- Prévoir une salle de formation sur site.



Evaluation des compétences :

Le Certificat de Sauveteur Secouriste du Travail est délivré au candidat qui a acquis les 6 compétences lors des deux épreuves certificatives finales (ref INRS/CARSAT). Validité donnée pour 24mois, à l'issue d'une nouvelle formation de 7h (M.A.C.) sera nécessaire pour maintenir et actualiser à nouveau les compétences, et ainsi prolonger la validité de 24mois.



Programme :

Programme conforme aux prescriptions I.N.R.S./CARSAT

DOMAINE de COMPÉTENCE 1 : intervenir face à une situation d'accident du travail

- 1- Situer le cadre juridique de son intervention
- 2- réaliser une protection adaptée
- 3- Examiner la(les) victime(s) pour mise en œuvre d'action choisie en vue du résultat à obtenir
- 4- Faire Alerter ou Alerter en fonction de l'organisation des secours
- 5- Secourir la victime de manière appropriée

DOMAINE de COMPÉTENCE 2 :

- 6- Être capable de situer son rôle de SST dans l'organisation de la prévention de l'entreprise
- 7- Être capable de contribuer à la mise en œuvre d'actions de prévention
- 8- Être capable d'informer les personnes désignées dans le plan d'organisation de la prévention de l'entreprise de la situation dangereuse repérée.

ÉPREUVES CERTIFICATIVES : *E.C. (ref INRS/CARSAT)

Sous forme simplifiée :

- épreuve 1 sur compétence 3,4 et 5
- épreuve 2 sur compétence 1,6,7 et 8

Journée No 1	
1ère demi-journée : 8H-12H durée 4H D. compétence 1 : 1-2-3-4-5	2ème demi-journée : 13H-16H durée 3H D. compétence 1 et 2 : 5-6-7-8 et *E.C..

Moyens pédagogiques:

Supports pédagogiques (PPT, affiches statiques, mannequins, livrets, vidéos...) sont fournis par l'organisme intervenant.

Effectif :

4 minimum à 10 personnes maximum.

Compétence du formateur :

Certifié "Formateur SST" par l'INRS et référencé dans la base nationale.

Documents de référence :

- Document de référence INRS SST V5.08/2016
- Guide des données techniques INRS V03.06/2019
- Plan d'intervention